

VILLE D'ONEX

CONSULTATION PUBLIQUE

Mise à jour partielle du plan directeur communal : stratégie d'évolution de la zone 5, plan directeur des chemins pour piétons et plan directeur du réseau cyclable

Le contexte

Le plan directeur communal (PDCom) d'Onex a été adopté par le Conseil municipal le 11 novembre 2014 et approuvé par le Conseil d'État le 11 mars 2015. Une mise à jour partielle est rendue nécessaire par de nouvelles dispositions légales entrées en vigueur en janvier 2021 (modification de l'art. 59 al. 4, LCI), ouvrant la possibilité aux communes de définir des « périmètres de densification accrue » en zone 5, soit les secteurs à l'intérieur desquels des dérogations à l'indice de densité maximal peuvent être octroyées. Les communes ont un délai légal au 31 décembre 2022 (prolongé par le Département du Territoire au 30 juin 2023) pour disposer d'un plan directeur communal en force comprenant ces nouvelles dispositions.

La consultation publique

En application de l'article 10 al. 5 et 6 LaLAT (L 1 30), la commune d'Onex, en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage **une consultation publique de 30 jours, du 12 juin au 11 juillet 2023**, sur la mise à jour partielle du plan directeur communal, le plan directeur des chemins pour piétons et le plan directeur du réseau cyclable.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

À la Mairie, Chemin Charles-Borgeaud 27, 1213 Onex (horaires : Lundi : 8h30-18h (non-stop), Mardi : 7h30-11h30/13h30-17h, Mercredi : 8h30-11h30/13h30-17h, Jeudi : 8h30-11h30/13h30-17h, Vendredi: 8h30-11h30/13h30-16h30).

Au Département du Territoire (DT), réception de l'Office de l'Urbanisme, 5 rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Une séance d'information publique est organisée le 12 juin 2023 à 18h30 au Cinéma-Théâtre d'Onex (École Onex-Parc), 7 rue des Bossons.

Les observations relatives à la mise à jour partielle du plan directeur communal doivent être adressées par écrit à la Mairie d'Onex ou au Département du Territoire.